

# AVIS DU MAIRE

Date d'affichage de Dépôt en mairie: 10/08/22  
 COMMUNE DE DUN sur AURON

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

08	22	00010
Commune	Année	N° du dossier

## CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire       Certificat d'urbanisme  
 Permis d'aménager       Déclaration préalable  
 Permis de démolir

DDT - MAT - RT  
 Site de Bour

11 AOUT 2022

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

08082022  
 J J M M A A A A

ARRIVÉE

PAR	NOM, PRENOMS SPES DE DUN M. MERCOU Olivier	
HABITANT À	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 7, rue de Clichy 75009 PARIS	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) AX 21 128129140141142143144 45131513271347134913511356 357
POUR UN PROJET SITUÉ À	ADRESSE DU TERAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 38 Bis rue Boissereau 18130 DUN sur AURON	SURFACE DU TERRAIN 37259 m <sup>2</sup>

## 1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) :	<input checked="" type="checkbox"/> EN ZONE URBANISABLE	<input type="checkbox"/> EN ZONE NON-URBANISABLE
	ZONAGE :	U2	
SANS DOCUMENT D'URBANISME :	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE URBANISÉE	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE	
	<input type="checkbox"/> CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMÉRÉ <input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> TERRAIN AGRICOLE <input type="checkbox"/> ESPACE BOISÉ <input type="checkbox"/> AUTRE	
APPRECIATION DES RISQUES	Y A-T-IL À PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS GÉNÉRANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	NATURE DES NUISANCES : .....
	LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR A RISQUES ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	DISTANCE : .....
HISTORIQUE	LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	NATURE : .....
	SI OUI, NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS : .....		

## 2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité		non desservi	longueur en m	Sera desservi ?		avant le	nom du concessionnaire	prise en charge communale	
	suffisante	insuffisante			OUI	NON			OUI	NON (3)
	Eau potable	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			.....	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité BT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)

(2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.

(3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

### 3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?

OUI

NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332.11.1), instituée par délibération du : .....

Délibération spécifique liée au projet en date du ..... Montant : ..... (à joindre pour chaque projet)

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), joindre l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date du ..... Montant : .....

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.9)

Délibération en date du ..... Montant : .....

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date du ..... Montant : .....

### 4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

T.L.E.

Instituée par délibération en date du : .....

EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ?

OUI


NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION : .....

### 5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) : .....
	SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) : .....
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? .....
ACCES	LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON OBSERVATIONS : .....
AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE

### 6. AVIS DU MAIRE

<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :	DATE : 10 août 2022
<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :	LE MAIRE  Pour le Maire, l'Adjoint délégué

*Ville de Dun-sur-Auron*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2023

Convocation : 24 mars 2023  
Conseillers en exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 24 (20 + 4 pouvoirs)

**Quorum à 14 membres** : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Maire de DUN-SUR-AURON.

**Etaient présent(e)s** : MMES. MM. Gaël BELLEUT ; Laurent BELLEVILLE ; Emilie BOURDON ; Jeanine CAZUC ; Sylvie CHANTEREAU ; Emmanuel CHASSET ; Florence CHEDIN ; Louis COSYNS ; Sandrine DAGUERRE ; Christelle DELOUCHE ; Denis FERRIER ; Françoise FOUCHARD ; Céline GERY ; Benoît GUILLAUMET ; François LAUDAT ; Benoît MOREAU ; Robert MORISSE ; François ROUX ; Alain SIGURET ; Frédéric TRUFFY.

**Absent(e)s ayant donné pouvoir** : MMES. MM. Sylvie D'ANDREA-GABILLAT à Robert MORISSE ; Stéphanie FONTAINE à François ROUX ; Cécile DESBROUSSES à Florence CHEDIN ; Anita SAUTEREAU à Emilie BOURDON.

**Absent(e)s Excusé(e)s** : M. David CHASSET.

**Absent(e)s** : MM. Nicolas CARBOULEC ; Jean-Claude MARAIS-ARNOULT.

**Secrétaire de séance** : MME Florence CHEDIN.

2023/35 - Avis au titre de l'évaluation environnementale sur le projet de construction  
d'une centrale photovoltaïque au sol, avec un bâtiment local technique et un local de stockage  
- 38 bis rue Boissereau, à DUN/AURON

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, avec un bâtiment local technique et un local de stockage - 38 bis rue Boissereau, à DUN/AURON.

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire. Dans le cadre de l'instruction de cette demande, le conseil municipal doit donner son avis au titre de l'évaluation environnementale, conformément aux dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'environnement.

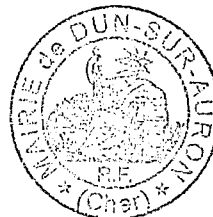
Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide :

-de donner un avis favorable sur le projet.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
à DUN-SUR-AURON, le 06 Avril 2023,

Le secrétaire de séance,  
Florence CHEDIN.



Le Maire,  
Louis COSYNS.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication par voie d'affichage.

Acte rendu exécutoire après avoir été transmis en Préfecture le : 12/04/2023

et mis en ligne sur le site internet communal le : 13/04/2023

N° AR Préfecture : 018-211800875-20230330-DEL2023\_35-DE

Le Maire - Louis COSYNS

Mairie-18130 Dun-sur-Auron

☎ 02 48 59 16 32

Fax 02 49 59 17 22

**N°2023-38**

**AVIS AU TITRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR LE PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, AVEC UN  
BATIMENT LOCAL TECHNIQUE ET UN LOCAL DE STOCKAGE  
" 38 BIS RUE BOISSEREAU A DUN-SUR-AURON "**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 06 avril 2023  
**Conseillers en exercice :** 35  
**Présents :** 26  
**Votants :** 32 (26 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 18 membres** : Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Etaient présent(e)s :**

Mr Jean-Michel BERTAUX. Mmes Patricia BILBAULT. Marie-Claire BRANSARD. Mr Rémi BOURRET (suppléant de la Commune de Contres). Mme Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Denis FERRIER. Mme Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mmes Céline GÉRY. Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. Yves PETIT. Bertrand PHILIPPON. René RASLE. Daniel RONDIER. François ROUX. Mme Irène THIBAUT. Mr François VINCENT.

**Absent(e)s ayant donné pouvoir :**

Mr Gaël BELLEUT à Mme Françoise FOUCHARD.  
Mme Christelle DELOUCHE à Mr Robert MORISSE.  
Mr Etienne DURAND à Mme Marie-Claire BRANSARD.  
Mme Stéphanie FONTAINE à Mr François ROUX.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Christian RICHARD à Mr Yves PETIT.

**Absent(e)s Excusé(e)s :**

Mmes Emilie BOURDON. Sylvie BOGUSLAWSKI représentée par son suppléant. Mr David CHASSET.

**Absent :**

Mr Jean-Claude MARAIS-ARNOULT.

**Secrétaire de séance :**

Mme Angélique NOUAT.

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, avec un bâtiment local technique et un local de stockage - 38 bis rue Boissereau, à DUN-SUR-AURON.

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire. Dans le cadre de l'instruction de cette demande, le conseil municipal doit donner son avis au titre de l'évaluation environnementale, conformément aux dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'environnement.

**Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :**

- émet un avis **FAVORABLE** au projet.

### **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Le Secrétaire de séance,  
Angélique NOUAT.**

Pour copie certifiée conforme.  
**Le Président,  
Louis COSYNS.**